

28 septembre 2010

**10.396**

**Question Marianne Ebel**

**Traitement de faveur pour les top managers?**

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire s'il est exact qu'il permet à certains managers qui s'installent dans le canton de déduire des frais de déménagement. Si oui, de quels montants maximaux s'agit-il? Pour quel type de population? Pendant combien d'années?

Le Conseil d'Etat peut-il préciser sur quelle base légale il s'appuie pour octroyer ces petits cadeaux fiscaux?

Cosignataires: L. Debrot, G. Würgler, T. Buss, F. Konrad, L. Ducommun, D. Ziegler, F. Jeandroz, V. Leimgruber et V. Pantillon.